

Décision du Maire

N° 2026-138

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Objet : GARAGE N°08 SITUE BOULEVARD DU 21^{ème} BCP – CONTRAT DE LOCATION AU PROFIT DE MONSIEUR HAZEMANN XAVIER

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2020-26.05-6 du 26 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 5 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que Monsieur HAZEMANN Xavier a sollicité la Ville de Montbéliard pour louer un garage situé au boulevard du 21^{ème} Bataillon de Chasseurs à Pied ;
- Considérant que le garage N°08 situé au boulevard du 21^{ème} Bataillon de Chasseurs à Pied est disponible ;
- Considérant que la Ville de Montbéliard a proposé à Monsieur HAZEMANN Xavier de louer le dit garage à partir du 2 octobre 2026, en versant un loyer trimestriel de 126 euros TTC.
- Considérant que Monsieur HAZEMANN Xavier a accepté la proposition de la Ville de Montbéliard.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de signer un contrat de location avec Monsieur HAZEMANN Xavier aux conditions suivantes :
 - date d'effet : 2 octobre 2026
 - loyer trimestriel : 126 euros TVA inclus
 - durée : 12 ans

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à Montbéliard, le lundi 5 Octobre 2026

**Pour le Maire,
l'Adjoint délégué**



Déposée en Sous-Préfecture le : 06/10/2026

Eddie STAMPONE

Affichée le : 07/10/2026